

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUILLET 2022

DIRECTION GENERALE

4

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DE LA COMMUNE DE POISSY

DELIBERATION APPROUVEE PAR	36 voix pour la liste de la majorité 3 bulletins blancs Abstention	Voix contre	A l'unanimité
		Non-participation au vote	

L'an deux mille vingt-deux, le trois juillet à dix heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par la Première adjointe au maire, le vingt-sept mai deux mille vingt-deux, s'est assemblé sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire.

PRESENTS : Mme BERNO DOS SANTOS, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, Mme GRIMAUD, M NICOT, Mme HUBERT, M DOMPEYRE, Mme EMONET-VILLAIN, M DE JESUS PEDRO, Mme TAFAT, Mme CONTE, M LARTIGAU, M PROST, Mme DEBUISSER, M DJEYARAMANE, M ROGER, Mme MESSMER, M PLOUZE-MONVILLE, Mme GRAPPE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, Mme LEPERT, M JOUSSEN, Mme KOFFI, M DUCHESNE, Mme BELVAUDE, M DREUX, Mme ALLOUCHE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER

ABSENTS EXCUSES : Mme BARRE, M LEFRANC, M POCHAT, Mme OGGAD, M GEFFRAY, Mme MARTIN

POUVOIRS : Mme BARRE à M MEUNIER, M LEFRANC à Mme CONTE, M POCHAT à Mme SMAANI, Mme OGGAD à Mme SMAANI, M GEFFRAY à M MONNIER, Mme MARTIN à M MASSIAUX

SECRETAIRE : M MONNIER

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

Le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante, qu'à la suite de son élection, il appartient également au conseil municipal de procéder à l'élection des adjoints au maire.

Le conseil municipal vient de fixer à onze le nombre d'adjoints au maire pour la commune de Poissy.

Il est rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret, de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, pour la même durée que celle du conseil municipal.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de procéder à l'élection des adjoints au maire.

- :- :- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-7-2,

Vu la délibération n° 3 du Conseil municipal du 3 juillet 2022 portant fixation du nombre d'adjoints au maire de la commune de Poissy,

Considérant qu'à la suite de l'élection du maire, il appartient au conseil municipal de procéder à l'élection des adjoints au maire,

Considérant que les adjoints au maire sont élus au scrutin secret, de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, pour la même durée que le conseil municipal,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré, au scrutin secret,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Sont candidats pour les postes d'adjoints au Maire, les personnes désignées sur la liste suivante :

Mme Karine CONTE
M Georges MONNIER
Mme Aline SMAANI
M Patrick MEUNIER
Mme Lydie GRIMAUD
M Jean-Jacques NICOT
Mme Vanessa HUBERT
M Nelson DE JESUS PEDRO
Mme Karine EMONET-VILLAIN
M Eric ROGER
Mme Samira TAFAT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de votants : 39
Bulletins blancs et nuls : 3
Nombre de suffrages exprimés : 36
Majorité absolue : 19
Ont obtenu : 36 voix pour la liste suivante
Mme Karine CONTE
M Georges MONNIER
Mme Aline SMAANI
M Patrick MEUNIER

Mme Lydie GRIMAUD
M Jean-Jacques NICOT
Mme Vanessa HUBERT
M Nelson DE JESUS PEDRO
Mme Karine EMONET-VILLAIN
M Eric ROGER
Mme Samira TAFAT

Sont désignés comme adjoints au maire de la commune de Poissy les personnes ci-après désignées :

Mme Karine CONTE, Première adjointe au Maire,
M Georges MONNIER, Deuxième adjoint au Maire,
Mme Aline SMAANI, Troisième adjointe au Maire,
M Patrick MEUNIER, Quatrième adjoint au Maire
Mme Lydie GRIMAUD, Cinquième adjointe au Maire,
M Jean-Jacques NICOT, Sixième adjoint au Maire,
Mme Vanessa HUBERT, Septième adjointe au Maire,
M Nelson DE JESUS PEDRO, Huitième adjoint au Maire,
Mme Karine EMONET-VILLAIN, Neuvième adjointe au Maire,
M Eric ROGER, Dixième adjoint au Maire,
Mme Samira TAFAT, Onzième adjointe au Maire

Article 2 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.



**Le Maire,
Conseillère régionale d'Ile de France,**

Sandrine BERNO DOS SANTOS